

**Procès-verbal de l'Instance Unique CHSCT-DP
de l'UES de DDB
Réunion ordinaire du 20 février 2018**

Présents :

Pour la Direction :

Aude MERCERON-GUILLET, Présidente du CHSCT
Noémie NGO, Juriste Droit Social

Membres de l'Instance Unique :

Marie-Raphaële ROLLET
Thierry DARTOIS

Membre de l'Instance Unique absent :

Patrick LECHAT

Invitées :

Christine GAUTIER, Adjointe Administrative de Direction DDB

Invités absents :

M. Thomas DESSALLES, Inspecteur du Travail (Section 17C / Paris)
Dr. Keti BONGA BOUNA, Médecin du Travail
M. CARTON, CRAM Île-de-France

Ordre du jour

Questions à l'initiative des membres de l'Instance Unique

Relevant de la compétence du CHSCT

- I. Validation du PV du 25 avril 2017 ;
- II. Point sur le bâtiment ;
 - Etat des lieux
 - Travaux ou aménagements réalisés, en cours ou en projet
 - Question concernant le renouvellement d'air dans les bâtiments
- III. Petit rappel des bonnes pratiques auprès des salariés (tabac, propreté, comportements,...) ;
- IV. Bilan de la Médecine du travail 2016 et 2017 ;
- V. Point sur la situation de l'entreprise avec Edwin Sberro ;
- VI. Questions diverses ;

Questions à l'initiative de la Direction

Relevant de la compétence du CHSCT

- VII. Information en vue d'une consultation sur le bilan annuel sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- VIII. Information en vue d'une consultation sur le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- IX. Information sur la modification des trames d'entretiens annuels au sein de l'agence RAPP ;
- X. Questions diverses

*La séance est ouverte, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.
L'ordre des questions a été modifié en accord avec l'Instance unique.*

Aude Merceron-Guillet souligne que désormais le CHSCT n'existe plus en tant que tel mais qu'il est remplacé par l'Instance unique CHSCT-DP jusqu'aux prochaines élections où c'est le Comité Social et Economique (CSE) qui devra être mis en place.

Questions à l'initiative des membres de l'Instance Unique

I. Validation du PV du 25 avril 2017 ;

Sous réserve des modifications apportées en séance, le PV du 25 avril 2017 est validé.

II. Point sur le bâtiment ;

Concernant la PAC (la machine qui est censée gérer le chauffage et la climatisation du bâtiment A), le propriétaire a pris en charge l'installation d'une chaudière électrique supplémentaire pour suppléer au non fonctionnement de celle-ci, personne n'ayant été en mesure de donner l'origine de la panne dont la garantie de 2 ans était dépassée. Il a été établi néanmoins que le problème de la PAC est un problème hydraulique dont le propriétaire a accepté de prendre en charge les réparations nécessaires. Toutefois, il est étonnant qu'aucune garantie supplémentaire n'ait été prise. DDB a demandé les PV de mise en service de la PAC auprès de la Française, le propriétaire, Eiffage, le constructeur du bâtiment et Climat Veneta, le fabricant de la PAC sans succès, le fabricant donnant des prescriptions aux installateurs sans engagements ni garanties de sa part.

Christine GAUTIER précise qu'une réunion de l'ensemble des parties, y compris STEAM'O, en charge de l'entretien, est organisée le lendemain pour parler le même langage technique et tenter de résoudre définitivement ce problème.

Concernant l'ensemble du bâtiment, tous les sols de cuisine ont été changés durant l'été 2017. Il est extrêmement difficile de trouver un produit moins encrassable malgré un shampooinage pratiqué régulièrement. Ce shampooinage a été également pratiqué sur les moquettes des différents étages.

Concernant la pose de miroirs dans les toilettes PMR, le devis a été accepté mais il manque du temps pour se rendre chez Ikéa et compléter la commande destinée à équiper tous les toilettes PMR du bâtiment.

Christine GAUTIER informe que la machine à café permettant de fournir les salles de réunion a été changée. Des sièges supplémentaires ont été acquis et des films posés sur les parois vitrées des salles de réunion du 5A.

La salle de réunion du B1 va voir prochainement sa cloison changée car le bruit généré par les utilisateurs gênait les collaborateurs alentour. Il est attendu une meilleure efficacité y compris sur les

transmissions du son par le sol ou le plafond. Si tel est le cas alors le dispositif sera étendu aux autres salles.

Face à la remarque de l'instance unique sur les benches, Christine Gautier précise que désormais, ils ne comportent plus de caissons autoportants ce qui laisse plus de liberté pour s'installer même si une difficulté importante demeure pour réaménager l'espace afin d'accueillir le nombre de personnes aujourd'hui présentes. Le manque d'espaces pour s'isoler est prégnant.

L'instance unique suggère que des réflexions soient être menées pour équiper tout le monde en ordinateur portable, tendance déjà amorcée, ainsi que sur une mise à disposition d'espaces plus libres d'accès pour les métiers qui le permettraient.

Quant aux projets 2018, des aménagements sont prévus en B3 dont le cloisonnement du bureau du Directeur de Création intégrant une salle de réunion et la création d'un espace isolé pour les personnes du trafic. Un deuxième projet qu'il est souhaitable de ne pas communiquer pour l'instant aux collaborateurs concernés, serait de retirer au B4 tous les boxes installés à l'origine, auxquels sont ajoutés 1 ou 2 salons acoustiques. Enfin un troisième projet concerne l'accueil où sera créé un prolongement du bar avec un rangement derrière ainsi que la réalisation d'un placard devant la vitre située à côté du meuble courrier.

A la question de l'Instance unique sur l'aménagement acoustique de cet accueil, Christine Gautier répond que rien n'est prévu pour l'instant. Elle rappelle que les clients souvent présents - le lieu devenant parfois pour eux une annexe - peuvent générer quelques nuisances sonores supplémentaires voire poser des problèmes de confidentialité par exemple. Il est néanmoins difficile de résoudre cette situation.

L'Instance unique s'interroge sur le renouvellement d'air du bâtiment. Christine Gautier répond qu'il est quotidien et qu'il existe une centrale de renouvellement de l'air. Elle souligne que l'entreprise n'est pas d'accord avec les conclusions d'Eiffage, le constructeur, sur le dimensionnement de celle-ci qui nécessiterait par ailleurs d'envisager une grosse restructuration du système.

III. Petit rappel des bonnes pratiques auprès des salariés (tabac, propreté, comportements,...) :

L'instance unique constate que des efforts ont été menés sur le tabagisme dans les espaces de travail mais elle souhaite néanmoins que des rappels puissent être faits, notamment lorsque des incidents arrivent sur la propreté ou lors des festivités.

IV. Bilan de la Médecine du travail 2016 et 2017 ;

L'Instance unique a bien reçu le bilan 2016 mais souligne qu'en l'absence du Médecin du Travail, il n'a pu lui poser des questions concernant ce bilan notamment l'augmentation des examens visuels, étant passés de 56 à 87. Elle reconnaît qu'il est encore trop tôt pour obtenir celui de 2017 et convient qu'il faudra organiser une prochaine réunion en tenant compte de la disponibilité du Médecin du Travail.

V. Point sur la situation de l'entreprise avec Edwin Sberro ;

Sujet devant rester confidentiel.

VI. Questions diverses ;

Pas de questions.

Questions à l'initiative de la Direction

VII. Information en vue d'une consultation sur le bilan annuel sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;

Noémie Ngo présente les éléments constitutifs de ce bilan ;

- Les sociétés faisant partie de l'UES DDB,
- Les salariés en CDI par catégories (employés, agents de maîtrise, cadres...). L'effectif des CDI présents au 31 décembre 2017 est de 411,
- Nombre de salariés étrangers hors ou au sein de l'union européenne,
- Les entrées (110), comprenant les embauches et les mutations puis les départs de salariés (122) incluant la fin des CDD, de contrats pro et d'apprentissage durant l'année,
- Les personnels extérieurs en équivalent temps plein,
- Les indicateurs tels les accidents du travail ou de trajet.

L'Instance unique interroge la Direction sur le nombre de personnes souffrant de maladies graves ou de longues durées.

Aude Merceron-Guillet souligne qu'il y a quelques personnes confrontées à cette situation à diverses étapes mais que l'entreprise n'est pas toujours informée de l'état de santé de ces salariés.

- Taux de cotisation des AT, calculés par la Caisse de Sécurité Sociale. Les entreprises de l'UES DDB ont peu d'accidents du travail.
- Organisation du travail même si l'entreprise n'a pas fondamentalement de travail en équipe.

- Durée moyenne d'un arrêt de travail faisant suite à un AT : 7 jours. 2 accidents n'ont pas entraîné d'arrêt de travail.
- Moyens inchangés depuis l'élection de février 2017.
- Aucune expertise demandée, aucune formation pour l'Instance Unique

La Direction laisse l'Instance unique parcourir ce document et émettre des questions avant la prochaine consultation.

Christine Gautier complète les explications sur les éléments qui rapportent les dépenses effectuées sur les domaines techniques. Elle souligne que c'est la première fois qu'elle est amenée à remplir ces tableaux.

Faisant suite à la remarque de l'Instance unique sur le doublement des dépenses de contrôles électriques sur le bâtiment de la rue La Condamine. Christine Gautier explique qu'il y a deux parties :

- Les contrôles obligatoires faits par le bureau VERITAS ; le raccordement à la terre des bords ou les armoires électriques par exemple.
- Les contrôles périodiques tous les 2 ou 3 ans. La thermographie des armoires électriques, la coupure électrique générale du bâtiment selon les normes, celle du TGBT qui doit être faite cette année 2018. En fonction de ces périodicités, les coûts varient. En fonction de l'évolution de ces normes, des correctifs sont demandés et engagent donc des dépenses supplémentaires.

L'Instance unique demande si les travaux d'aménagement du parking, notamment la création d'une alimentation électrique de forte puissance, sont une des raisons de l'augmentation de la dépense.

Christine Gautier répond qu'elle le budgétise ailleurs en dépenses pour le Brand Factory, le studio photo de l'agence. Parfois, elle modifie les dépenses graduellement, comme une rupture de courant imprévue en un lieu ou la possibilité pour les usagers du studio, de pouvoir y couper la lumière sans se rendre au sous-sol.

Quant à la réduction des dépenses pour le contrôle incendie, elle informe qu'il y a le changement des batteries du SSI en 2018 qui engendrera également une variation des dépenses.

Le contrôle d'accès inclus les badges et la vidéo-surveillance. Quant aux formations sécurité incendie (SST), elles ont lieu tous les 2 ans, la dernière datant de 2016. Concernant RAPP, la formation devait logiquement avoir eu lieu en 2017 mais ce tableau précise uniquement les formations facturées. A vérifier auprès de Karine Lasserre.

Noémie Ngo informe que la Direction va relancer prochainement le travail sur le Document Unique et invite les membres de l'Instance unique à y participer.

VIII. Information en vue d'une consultation sur le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;

Noémie Ngo remet également le programme des projets d'action 2018 pour La Condamine et Saint-Ouen.

Christine Gautier souhaite modifier ces éléments en incluant le ménage par exemple, en séparant les contrôles obligatoires et les travaux d'entretien ou d'aménagement. Elle souhaite avec la Direction, inviter l'Instance unique à établir la trame de ces éléments à prendre en compte.

L'Instance unique remarque qu'il y a un budget de 24000 € pour Saint-Ouen. Il s'agira d'en préciser la raison.

Christine Gautier souligne que ce type de dépenses peut être à la charge du loueur en fonction de l'état des lieux initial.

IX. Information sur la modification des trames d'entretiens annuels au sein de l'agence

RAPP ;

La direction informe qu'un deuxième point concernant le questionnaire Employee Engagement Survey de RAPP, bien que transmis tardivement, est néanmoins présenté à l'Instance unique et fera l'objet d'une consultation.

La modification faite à la demande des salariés, est d'introduire dans les trames d'entretiens annuels un avis du salarié sur son manager. Une sorte de retour d'évaluation réciproque à partir des critères suivants restant à confirmer :

- Est-ce que mon manager m'exprime clairement le cadre et les enjeux des tâches qui me sont confiées ;
- Est-ce que mon manager sait partager le niveau d'exécution, de conception et d'exigence attendu ;
- Est-ce que mon manager me permet de m'exprimer, me laisse une marge de manœuvre et d'indépendance dans la gestion de mes projets et me fait confiance ;
- Est-ce que mon manager me pousse à investiguer dans de nouvelles directions et me challenge pour aller plus loin ;
- Est-ce que mon manager sait me recadrer et me manager au cours de mes projets ;
- Est-ce que mon manager s'adresse à moi avec respect et gentillesse ;
- Est-ce que mon manager sait me former et me faire progresser.

Aude Merceron-Guillet informe que Philippe Bonnet avait mis en place ce système dans sa précédente agence avec succès et souligne que cette évaluation doit se faire avec bienveillance.

Selon les élus, cette possibilité va freiner les comportements inadaptés, va permettre de rééquilibrer la relation entre les collaborateurs d'une manière plus constructive et légitime.

La mise en place devrait intervenir dès que l'Instance unique se sera prononcée. L'idée est de détecter les éventuels problèmes rencontrés ponctuellement pour accompagner le manager voire, si la

situation est plus générale, permettre de mettre en place une intervention ou une formation adaptée. En réponse à la demande de l'Instance unique, Aude Merceron-Guillet précise que ce processus ne concerne que RAPP. La trame déjà soumise comportera donc ce feuillet supplémentaire.

L'autre point concerne le changement de prestataire qui gère l'Employee Engagement Survey, équivalent de Voice chez DDB pour RAPP. Le questionnaire désormais s'appellera Lift, comportera 11 questions au lieu de 45 et ne sera plus anonyme. Cette décision unilatérale du réseau RAPP est justifiée par le fait que la transparence devrait donner une fondation plus solide pour une compréhension de la situation de l'entreprise puis permettre de mener des actions plus appropriées. Il est attendu que cette évaluation favorise un changement positif et permette un retour honnête.

L'Instance unique rappelle que l'anonymat de ces enquêtes a souvent révélé ou confirmé les problèmes que les salariés ont pu rencontrer dans un service ou une agence, quelle qu'en soit la raison, économique ou relationnelle, libérant ainsi une parole qui serait plus difficile à obtenir sans.

Les questions posées sont :

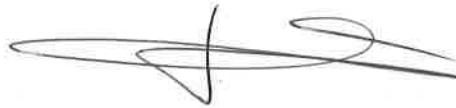
- RAPP fournit des solutions, des services et des produits adaptés et efficaces à ses clients ;
- Mes collègues s'attachent à fournir un service clients d'exception ;
- Je comprends de quelle manière mon travail participe à la réussite de RAPP ;
- RAPP me donne un environnement de travail qui favorise le bien-être, le caractère individuel de chaque salarié(e), un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- RAPP m'offre des opportunités pour apprendre et développer ma carrière ;
- Je perçois une rémunération totale équitable pour mon travail et conforme à mes attentes ;
- La culture de RAPP portée par les valeurs et l'environnement de travail contribue à attirer de nouveaux talents ;
- La mission de RAPP qui consiste à faire croître la valeur de chaque client, de ses marques tout en favorisant le bien-être et le caractère unique de tous ses salariés, est claire et partagée ;
- Les leaders de RAPP m'inspirent, favorisent et s'adaptent aux changements et présentent une vision claire du futur de l'agence ;
- Je recommanderais RAPP à des amis comme une agence où travailler. En tant qu'employeur, RAPP est aussi attractive que les autres agences concurrentes ;

N'ayant pas le choix, puisqu'imposé par le réseau, perdant l'anonymat et face à l'aspect fourre-tout du contenu, l'Instance unique CHSCT-DP émet un avis défavorable à l'unanimité des présents à la mise en place de ce questionnaire.

X. Questions diverses

Pas de sujets.

La séance est levée.



Thierry Dartois
Secrétaire de l'Instance Unique CHSCT-DP de l'UES DDB